

Le Mans, le 25 novembre 2013

Monsieur le Directeur Académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les instituteurs et professeurs des écoles

S/C

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'éducation nationale
les Principaux de collège
le Directeur de l'EREA

Objet : Formation de préparation au diplôme d'état de psychologue scolaire (DEPS)
Année scolaire 2014/2015.

Références :

- décret n°89-684 du 18 septembre 1989 modifié portant création du DEPS
- arrêté du 16 janvier 1991 relatif au diplôme de psychologue scolaire.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une formation de préparation au diplôme d'Etat de psychologue scolaire se déroulera durant l'année scolaire 2014/2015 conformément aux textes susvisés.

Une réunion d'information animée par Mme LE COSSEC – inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés sera organisée le :

**le Mercredi 8 janvier 2014 à 13h30 à l'Inspection Académique
salle 366 – 3ème étage.**

Pour les enseignants du département de la Sarthe, le centre dispensant cette formation est le suivant :

Université de PARIS V
UFR de psychologie – Centre Universitaire de Boulogne
71 avenue E. Vaillant
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
☎ 01 55 20 58 22

En cas de souhait d'affectation autre, une demande de dérogation écrite, motivée, me sera transmise pour avis. Les dossiers de candidature seront constitués et adressés à l'Inspection Académique – DIPER 1 - selon les modalités ci-après:

I – CONDITIONS EXIGEES DES CANDIDATS

Pour être admis à suivre le cycle de formation, vous devrez remplir les conditions définies par l'article 3 du décret précité, à savoir :

- être fonctionnaire titulaire d'un corps d'enseignant du premier degré,
- avoir effectué trois années de services effectifs d'enseignement dans une classe avant l'année de formation,
- justifier de l'obtention de la licence de psychologie avant l'entrée dans le cycle de formation.



2/3

II – CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

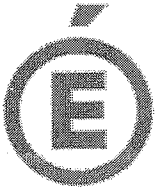
votre dossier comportera :

- un curriculum vitae retraçant le cursus professionnel et universitaire, les formations suivies et le cas échéant les publications réalisées,
- la copie de la licence de psychologie avant l'entrée dans le cycle de formation,
- un état des services,
- une lettre de motivation dûment argumentée,
- une enveloppe libellée à votre adresse, affranchie au tarif postal en vigueur.

III – CALENDRIER DES OPERATIONS

Votre dossier de candidature devra parvenir à l'Inspection Académique – DIPER – Bureau de la Formation Continue – **avant le 10 janvier 2014 - le cachet de la poste faisant foi**. Après vérification de la recevabilité et consultation de la commission administrative paritaire départementale qui se réunira le 28 janvier 2014, je proposerai une liste des candidats potentiels. Le nombre de départs en formation sera déterminé selon les besoins. La liste des stagiaires retenus sera arrêtée par le Ministre, après avis de la CAPN (commission administrative paritaire nationale) dans le courant du 3ème trimestre de l'année scolaire.

Jacky CRÉPIN



**FICHE CONCERNANT LES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE CANDIDATS AU
DIPLOME DE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2014/2015**

3/3

DEPARTEMENT :

NOM ET PRENOMS :

NOM DE JEUNE FILLE :

DATE DE NAISSANCE :

SITUATION DE FAMILLE :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

CORPS :

POSTE ACTUEL :

DIPLOMES :

CAP

diplôme D'INSTITUTEUR

diplôme D'ETUDES SUPERIEURES D'INSTITUTEUR

diplôme DE PROFESSEUR DES ECOLES

LICENCE DE PSYCHOLOGIE

EN COURS

délivrée le :

université :

DUREE DES SERVICES EFFECTIFS D'ENSEIGNEMENT AU 1ER OCTOBRE DE L'AN-
NEE D'ENTREE EN STAGE (1er octobre 2014) :

.....

LIEUX ET DATES D'EXERCICE DES SERVICES EFFECTIFS D'ENSEIGNEMENT
EQUIVALANT A 3 ANNEES A TEMPS PLEIN :

.....

.....

.....

.....

CENTRE DE FORMATION : Université PARIS V - 92100 Boulogne Billancourt (tout autre
souhait de centre de formation devra faire l'objet d'une demande de dérogation)

Le
Signature du candidat

le Directeur académique,
des services de l'éducation nationale

certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus